

Le Fonds Jinette-Côté, financé par TELUS, est géré par la Fondation de l'UQAR, un organisme sans but lucratif dont la mission est de recueillir des fonds pour favoriser le développement et l'avancement de l'enseignement et de la recherche dans les régions desservies par l'UQAR.

Ces bourses en entrepreneuriat visent à soutenir des projets d'affaires d'étudiants ou de récents diplômés (moins de deux ans) du campus de Rimouski de l'UQAR. Deux à trois bourses d'une valeur de 5 000\$ à 10 000\$ chacune sont remises chaque année, totalisant un maximum variant de 20 000\$ à 25 000\$ chaque année.

Deux catégories sont offertes :

- Travailleur autonome - valeur maximale de la bourse : 5 000\$.
- Création d'entreprise - valeur maximale de la bourse : 10 000\$.

Ces bourses ont été créées dans le but de freiner l'exode des jeunes vers les grands centres et de favoriser la création de projet d'affaires prometteurs dans l'Est¹ à caractère innovant et avec un haut potentiel de développement économique. À ce jour, ces bourses ont permis à une dizaine d'entreprises de prendre leur envol; toutes sont encore en activité. Pour en savoir plus, consultez la section « Portraits de boursiers » au www.uqar.ca/entrepreneuriat.

Admissibilité :

- Être étudiant ou diplômé depuis moins de deux ans, campus de Rimouski de l'UQAR.
- Être résident permanent ou citoyen canadien.
- Le projet ne doit pas avoir enregistré de ventes avant le 1^{er} avril 2020 et l'entreprise doit être créée au plus tard au 31 décembre 2021.
- L'étudiant ou l'équipe formée par des étudiants de l'UQAR doit être ou prévoir être actionnaire majoritaire de l'entreprise.
- Prévoir le démarrage d'une entreprise ou le lancement d'une activité de travailleur autonome dans l'Est, soit à partir de l'une des régions suivantes : Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine ou Côte-Nord.

Un comité de sélection, formé de trois personnalités du monde des affaires et de la haute gestion, est chargé d'évaluer les dossiers.

¹ i.e. visant les régions du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord.

Critères de sélection :

	Catégories	
	Travailleur autonome	Création d'entreprise
Qualité du candidat	20%	20%
Qualité du projet présenté	50%	50%
Potentiel de retombées économiques	---	30%
Adéquation entre le service offert et les besoins du marché	30%	---

Dossier de mise en candidature – voici les documents à remettre :

1. Formulaire d'inscription dûment rempli (un seul répondant par projet)
2. Projet : Un seul document en version pdf contenant :
 - a. Plan d'affaires
 - b. Canevas du modèle d'affaires
 - c. Curriculum de chacun des actionnaires (max. 2 pages/cv)
 - d. Description des besoins (ventilation des dépenses du 5k ou 10k)
3. Relevé de notes officiel de l'UQAR du répondant (Demande via le Guichet étudiant : délais à prévoir et frais en sus)
4. Une à trois lettres de référence en version pdf

Documents à télécharger relatifs aux Bourses Jinette-Côté 2021 :

- Formulaire d'inscription
- Modèle – Ébauche de plan d'affaires
- Modèle – Canevas du modèle d'affaires
- Modèle – Description des besoins

Auto-inscription requise et gratuite à la page Entrepreneuriat UQAR sur le portail Moodle (accès via le catalogue, section Soutien académique).

Le dossier de mise en candidature complet doit être envoyé en version numérique par courriel : bdr@uqar.ca, avant lundi 31 mai 2021, 16 heures.



Pour toute question ou pour prendre rendez-vous, contactez :
Marie-Josée Richard – coordonnatrice Entrepreneuriat UQAR
418-723-1986, poste 1026 / entrepreneuriat@uqar.ca

Date limite des Bourses Jinette-Côté 2020 : 31 mai 2021, 16h.